

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 -  
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/02/2026 - B2026/000977 - 2022 B 00298 - 911 797  
496 - 2 BediN LC Holding

Désignation de l'entreprise: <b>SAS 2BediN LC holding</b>		1 Le cros plat marsan		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		69870 GRANDRIS			
SIRET		9 1 1 7 9 7 4 9 6 0 0 0 1 3		Durée de l'exercice en nombre de mois * 12	
				Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le <b>28022025</b>	
				Exercice N-1 clos le <b>29022024</b>	
<b>ACTIF</b>		<b>Brut 1</b>		<b>Amortissements-Provisions 2</b>	
				<b>Net 3</b>	
				<b>Net 4</b>	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations { Fonds commercial* 010		012		
	incorporelles { Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles* 028		030		
	Immobilisations financières* (1) 040	990	042	990	990
	<b>Total I (5) 044</b>	<b>990</b>	<b>048</b>	<b>990</b>	<b>990</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052		
	Marchandises * 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * 068	1 296	070	1 296	
	(2) { Autres * (3) 072	190	074	190	90
	Valeurs mobilières de placement 080		082		
	Disponibilités 084	248	086	248	279
	Charges constatées d'avance * 092		094		
	<b>Total II 096</b>	<b>1 734</b>	<b>098</b>	<b>1 734</b>	<b>368</b>
<b>Total général (I + II) 110</b>	<b>2 724</b>	<b>112</b>	<b>2 724</b>	<b>1 358</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel * 120			2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation 124				
	Réserve légale 126				
	Réserves réglementées* 130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131				
	Report à nouveau 134			(1 000)	(819)
	Résultat de l'exercice 136			160	(181)
	Subventions d'investissement 137				
	Provisions réglementées 140				
	<b>Total I 142</b>			<b>1 160</b>	<b>1 000</b>
Provisions pour risques et charges <b>Total II 154</b>					
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées 156			1 500	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169			64	
	Comptes courants d'associés 173				358
	Autres dettes 175				
	Produits constatés d'avance 174				
<b>Total III 176</b>			<b>1 564</b>	<b>358</b>	
<b>Total général (I + II + III) 180</b>			<b>2 724</b>	<b>1 358</b>	
<b>RENOIS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195		1 500
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2BediN LC holding**  
et Date de clôture de l'exercice **28022025**

**I DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SAS 2BediN LC holding</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le <b>28022025</b>		Exercice N-1 clos le <b>29022024</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons et intracommunautaires	215		214		
		217		218	1 296	
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	1 296			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	1 230	1 228
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements * (dont am. art. 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 / 260		262		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	1 230		1 228
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	66		(1 228)	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	1 358	1 047
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	1 200	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	64	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	160		(181)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	160	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	64	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	1 200	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
Secours entreprise innovante (44. sexies A)		989				
Bassins à emploi redynamiser (art. 44 duodécies)		991				
ZFA NG (44 quatuordecies)		345				
Zone franche urbaine (44 octies A)		987				
Investissements et souscriptions outre-mer		344				
Zones restructuration de la défense (44 terdecies)		127				
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)					181	
Créance due au report en arrière du déficit		346				350
Dont divers* { Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) / Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) / Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) / Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) }		643 / 648				
RÉSULTAT FISCAL A VANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	1 424	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356				
Déficits antérieurs reportables * ..... 1 000 ..... dont imputés sur le résultat :				360	1 000	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370	424	372		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer  
au 28/02/2025

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	1 200
Totalisation	1 200

## Procès-verbal d'assemblée générale d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : 2BediN LC Holding.

L'assemblée a eu lieu le 22 août 2025 à GRANDRIS.

Cette assemblée a été dirigée par christophe bedin, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Le discours du président a été lu et annexé au procès-verbal de cette assemblée.

### Renseignements sur la société

Forme juridique : SAS

Siège social : 1 Le Cros, 69870 Grandris, France

Capital social : 2 000,00€

### Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

christophe bedin avec 2000 actions associé unique

\_\_\_\_\_ avec 0 actions.

### Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

- a. Approbation des comptes annuels et répartition

#### Approbation des comptes annuels et répartition

1. Les associés ont reconnu et accepté les comptes pour l'exercice clos le 28 février 2025.
2. Les associés ont compris et approuvé les comptes ainsi que toute opération connexe.

3. Les associés ont reconnu que le résultat de l'exercice indiquait un bénéfice de 160,00 €.

**Dispositions générales**

4. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

5. Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à grandes, le 22 Août 2025.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

\_\_\_\_\_  
christophe bedin  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

